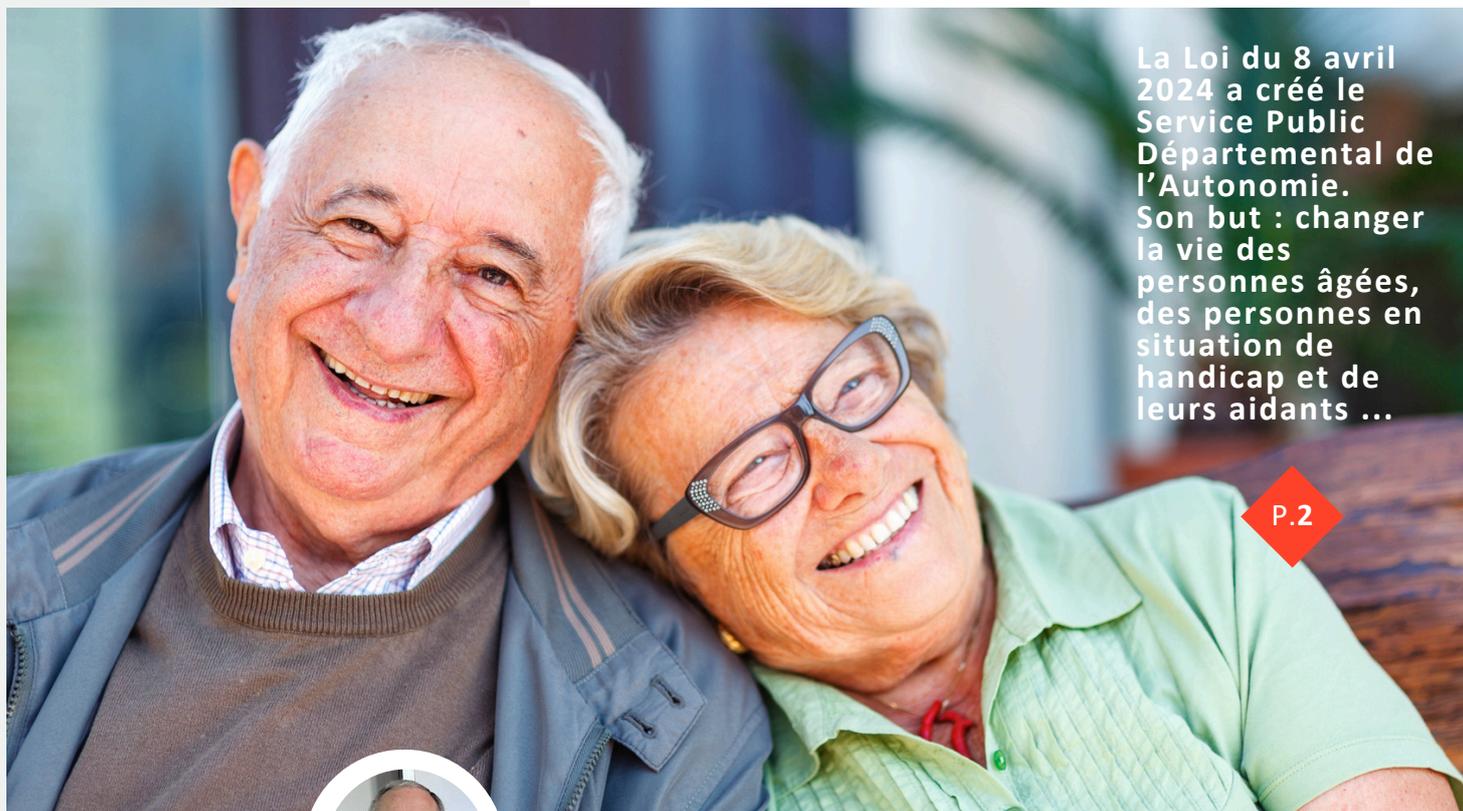


# L@ Lettre de l'Udaf 62



La Loi du 8 avril 2024 a créé le Service Public Départemental de l'Autonomie. Son but : changer la vie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants ...

P.2

Banque images © Canva

## AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

**LE DOSSIER :**  
Service Public  
Départemental de  
l'Autonomie  
page 2

La lecture pour  
prévenir et repérer  
l'illettrisme  
page 3

La représentation  
familiale  
page 4

Agenda associatif  
page 4

L'union au national  
page 5

**PORTRAIT** de bénévole  
page 6



Vive la rentrée ! L'Udaf 62 souhaite à tous une excellente année scolaire : élèves, parents, grands-parents, enseignants... à tous ceux qui jouent un rôle clé dans ce moment important. Un grand merci aux familles toujours présentes pour écouter, encourager et accompagner les plus jeunes dans cette reprise, ainsi qu'aux professionnels qui encadrent et guident les nouvelles générations vers la réussite. Pour l'Udaf, c'est aussi la rentrée ! Cette année, j'irai, accompagné d'administrateurs à la rencontre des associations familiales du département. L'objectif ? Echanger sur les besoins des familles, faire le point sur l'actualité des associations, aborder

les préoccupations locales, et identifier leurs besoins spécifiques. Nous associerons également à ces rencontres toutes les personnes ayant reçu une délégation de l'Udaf pour représenter les familles au sein des organismes sociaux, médico-sociaux et sanitaires. Comment vivent-elles leurs missions ? Comment pouvons-nous améliorer leur expérience ? Huit dates, huit lieux de rencontre, d'octobre à décembre sont d'ores et déjà programmés : nous espérons vous y rencontrer nombreux ! Retrouvez toutes les informations en page 4.

**FRANCIS HENNEBELLE,**  
Président de l'Udaf

## SPDA : Création d'un Service Public Départemental de l'Autonomie

L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap relève aujourd'hui d'une multitude d'acteurs, Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, Conseil départemental, Maisons des Aidants, CCAS, CAF, Assurance maladie, Assurance retraite, associations, aide à domicile. Une fragmentation qui crée une complexité pour les professionnels, les bénéficiaires et les aidants.

La Loi n°2024-317 du 8 avril 2024 a instauré le SPDA (Service Public Départemental de l'Autonomie), une initiative phare pour construire une société du bien vieillir et de l'autonomie dépassant les clivages entre les secteurs médico-social, social et sanitaire. A la clé, une meilleure coordination entre acteurs afin d'apporter une réponse globale.

Quatre blocs d'actions constituent le socle de missions du SPDA : la garantie de l'accueil, d'un accès à l'information et d'une orientation ; l'évaluation rapide des situations et l'attribution des prestations dans le respect des délais légaux, des solutions concrètes mêmes pour les situations les plus complexes ; la réalisation d'actions de prévention pour les plus vulnérables ; la coordination des professionnels.

18 départements ont pris part à la phase de préfiguration du service, dont le Pas-de-Calais, avant la généralisation prévue au 1er janvier 2025.

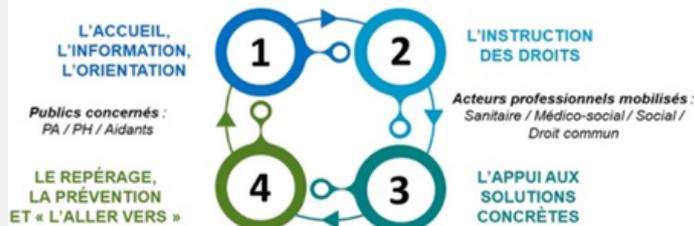
Une convention entre le Conseil départemental et la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie) a été signée en juillet 2024.

L'Udaf, avec ses services de médiation aidants-aidés et de soutien aux tuteurs familiaux, s'impliquera activement, tout comme de nombreuses associations de son réseau.

### Un socle de 4 missions obligatoires et articulées

**Pour les personnes :**  
simplifier le quotidien et garantir un accompagnement continu et coordonné dans le soutien à l'autonomie, équitable sur le territoire

**Pour les acteurs de l'autonomie :**  
décloisonner et favoriser l'interconnaissance à travers de nouvelles modalités de travail en commun, dans le respect des identités de chacun



Source : Unaf



## La médiation pour Aidants et Aidés

### Témoignage de Claire LESCIEUX, Médiatrice Familiale D.E.\* à l'Udaf 62

**La médiation familiale est surtout connue pour accompagner des couples qui se séparent. L'Udaf 62 est également sollicitée pour mener des médiations avec des aidants et des aidés, de quoi s'agit-il ?**

C'est exact, notre Udaf développe, depuis plusieurs années, au-delà de la médiation classique de couple, la Médiation pour aidant et aidés.

Ces médiations interviennent dans des contextes de tensions dans une famille autour d'une personne aidée (personne en perte d'autonomie ou dépendante du fait d'une maladie, du vieillissement ou d'un handicap).

On constate que, bien souvent, la maladie ou le vieillissement d'un parent fait entrer la famille toute entière dans une période de crise. *Papa est-il encore en capacité de prendre des décisions tout seul ou a-t-il besoin d'être protégé ? La santé de maman, qui a la maladie d'Alzheimer, se dégrade. Peut-elle continuer à vivre dans sa maison conformément à son souhait avec tous les risques pour sa sécurité et le casse-tête de l'organisation de son quotidien ? Comment chacun a réagi à l'annonce du handicap d'un membre de la famille ?*

**C'est là que la médiation peut aider ?**

Permettre à ces personnes de se parler, de s'écouter, d'exprimer leur avis, leurs besoins, de s'interroger ensemble sur les besoins de la personne aidée dans un espace neutre avec l'aide d'un tiers Médiateur, diplômé d'état, qui est impartial. La médiation leur permet de prendre du recul sur la situation et de rechercher ensemble des solutions concrètes et adaptées aux besoins de chacun.

\*Diplômée d'État

Information et prise de RDV 03 21 71 21 55

[mediationfamiliale@wanadoo.fr](mailto:mediationfamiliale@wanadoo.fr)

<https://mediation-aidants-aides.fr/>

## La prévention de l'illettrisme, un engagement fort de notre Union départementale

Les résultats de l'enquête "Formation tout au long de la vie", publiée récemment par l'INSEE, indique qu'en 2022, 10% des personnes âgées de 18 à 64 ans éprouvent des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit. Parmi celles qui ont été scolarisées en France, 4% peuvent être considérées en situation d'illettrisme. Cela représente 1.400.000 personnes.

Education Nationale, acteurs associatifs, institutions, organismes de formation permettent d'avancer dans ce domaine. Le taux d'illettrisme est passé de 7% en 2011 à 4% en 2022.

Depuis le début des années 2000, l'Udaf 62 s'est vu attribuée comme missions la prévention et lutte contre l'illettrisme en développant, dès 2003, l'action Lire et Faire Lire. Il s'agit d'un dispositif de transmission du plaisir de la lecture animé par des lecteurs bénévoles de plus de 50 ans en direction du jeune public.

Il s'agit de prévenir l'illettrisme en donnant aux enfants l'envie de lire, de découvrir notre riche patrimoine littéraire en les incitant à amener l'objet livre chez eux, afin de lier leurs parents à une (re)découverte de l'écrit et du lu.

Les séances de lecture Lire et Faire Lire, de plus en plus nombreuses en présence des parents, permettent également de soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et valoriser leurs compétences, en leur proposant de partager des moments autour du livre avec leurs enfants et en les incitant à reproduire le geste de la lecture à voix haute en famille.

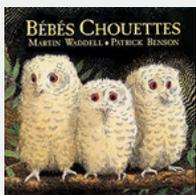


Banque images ©Canva

### Lire et Faire Lire : Retour sur la journée départementale 2024

Chaque année, tous les lecteurs bénévoles Lire et faire lire sont invités à la journée départementale, organisée par la coordination. Le 4 juin dernier, à Aix-Noulette, près de 80 lecteurs ont répondu présents ! Le matin, une présentation du rapport d'activité et des actions phares de l'année passée a été proposée. Une intervention de Maurice Monoky, Directeur de l'AFP2i, a mis en lumière les bénéfices de l'action Lire et faire lire dans la prévention de l'illettrisme dès le plus jeune âge. L'après-midi, les bénévoles ont bénéficié d'une visite de la Nécropole de Notre Dame de Lorette, à Ablain-Saint-Nazaire.

### Appréhender la rentrée et la séparation grâce à la lecture



Comme tous les bébés chouettes, Sarah, Rémy et Lou réfléchissent beaucoup. Surtout la nuit, quand ils sont seuls, et que leur maman chouette n'est pas encore rentrée...

*Un récit simple, superbement illustré pour appréhender la séparation avec les parents.*

Dès 2 ans

### Lire et Faire Lire en chiffres 2023

 **486 lecteurs bénévoles**

 **17 982 enfants**  
**3 596 parents**

 **34 992 séances de lecture**

 **316 structures d'accueil**

### Lire Ensemble ou l'accès à la lecture pour tous

A plus petite échelle, depuis 2018, l'activité Lire Ensemble, animée également par des bénévoles auprès d'adultes dits vulnérables, permet de partager le plaisir de lire avec des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en situation d'illettrisme.

Une vingtaine de bénévoles ont déjà rejoint l'action à ce jour.

## LES REPRÉSENTANTS FAMILIAUX DE L'UDAF 62

Le réseau des associations adhérentes à l'Udaf 62 est une source précieuse de candidats à un mandat de représentant familial. Grâce aux associations qui sont au service des familles et des politiques familiales, nous pouvons compter sur 84 représentants familiaux qui œuvrent, sur le département du Pas-de-Calais, pour défendre les intérêts des familles. Leurs champs d'interventions sont nombreux : cohésion sociale, politique sociale et politique familiale, santé, habitat et cadre de vie, droit de la famille et protection de l'enfance, éducation jeunesse, ... Au total, 117 mandats sont pourvus.

Mandatés par l'Udaf 62, les représentants familiaux, qu'ils soient bénévoles issus d'associations dont l'objet est de défendre les familles en transversalité de leurs préoccupations, d'associations, fédérées ou non, dont l'objectif est d'accompagner des familles dans le cadre de leurs besoins spécifiques (handicap, logement, santé, éducation, ...), voire qu'ils soient professionnels, ont toute légitimité pour prendre la parole au nom des familles dans les diverses instances de représentation afin de :

**Défendre et porter la parole de toutes** les familles

**Donner avis ou prendre des décisions** sur des réalités familiales

**Participer** à l'élaboration de la politique familiale du département

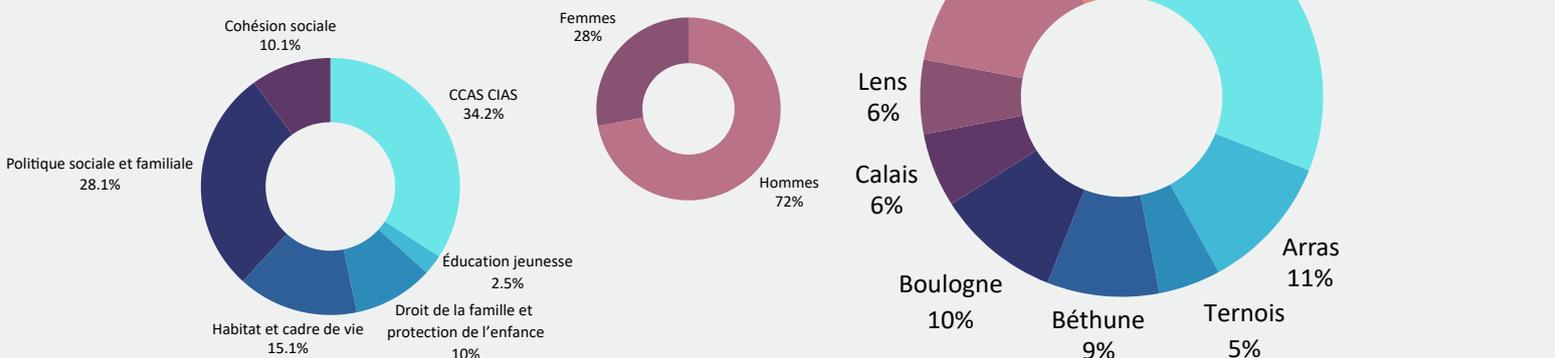
**Porter** les valeurs d'universalité et de solidarité

**Faire circuler et relayer** l'information entre l'Udaf 62 et les différentes instances, commissions, conseils

**Mettre en réseau** les membres d'associations, partenaires et professionnels

[Voir la liste des associations de l'Udaf 62](#)

### Les représentants familiaux en chiffres :



## AGENDA ASSOCIATIF



### Udaf 62

Bureaux

2/10/24 - 2/12/24 - 19/12/24

Conseils d'administration

17/10/24 - 12/12/24

Rencontres associatives de 2024

**Arras** le 2/10, **Liévin** le 17/10, **Calais** le 4/11

**Saint-Pol-sur-Ternoise** le 7/11, **Verquin** le 21/11,

**Samer** le 2/12, **Saint-Martin-les-Tatinghem** le

12/12, **Berck-sur-Mer** le 19/12

### Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

Réunion régionale, IRTS Arras

5/12/24

### Lire et faire lire

Réunions de rentrée décentralisées dans le 62

17-19-24/09 et 04-07/10/24



### APEI de Saint-Omer

Soirée théâtre, salle Vauban

8/11/24



### Association des Familles de Saint-Martin-lez-Tatinghem

Troc aux plantes et graines, jardin de maraude

22/09/24



### FF Brebières

Bourse aux vêtements, objets, jouets et linges de maison, salle du Châtelet

24-25-26/09/24



### Association Montessori en Artois

Formation Pédagogie Montessori

Du 21 au 25/10/24

## Le Logement d'Abord 2023-2027



L'Unaf se félicite de la reconduction de la politique en faveur du Logement d'Abord visant à accélérer l'accès à un logement des personnes et des familles sans domicile, ainsi que la volonté de renforcer le volet préventif pour éviter les expulsions locatives et les situations de rupture.

Les objectifs de ce plan quinquennal sont :

**Développer des solutions de logement adaptés et abordables.** Cette politique nécessite un engagement fort de l'État et les moyens financiers devront être à la hauteur des enjeux.

**Renforcer la politique de prévention des expulsions locatives** pour éviter la perte du logement, et la prévention des situations de ruptures. Les moyens mis en oeuvre pour lutter contre les expulsions locatives nécessitent d'être renforcés. Une attention particulière doit être portée aux situations des jeunes, des femmes victimes de violences et aux personnes souffrant de troubles de la santé mentale.

**Mettre en place un parcours d'accompagnement** "logement - emploi - santé", tout en développant et modernisant la veille sociale.

## Allocation journalière proche aidant (AJPA)

Depuis 2020, le congé proche aidant peut être indemnisé via l'allocation journalière du congé proche aidant.

Cette allocation était limitée à 66 jours sur l'ensemble de la carrière professionnelle. Grâce au Décret du 5 juillet 2024, il est désormais possible de "recharger" ce droit.

Pour l'aidant, il sera toujours possible de diviser ces 66 jours afin d'aider plusieurs personnes : par exemple, un aidant peut bénéficier de 30 jours de versement de l'AJPA pour son parent âgé, puis ouvrir un

nouveau droit de 36 jours de versement pour son enfant en situation de handicap. En cas de décès de la personne aidée ayant fait l'objet de l'ouverture d'une période de 66 jours, l'aidant pourra utiliser le reste de ses jours pour une autre personne aidée.

Si l'aidant épuise son droit ouvert au titre de la personne aidée décédée, en venant en aide à un nouvel aidé, il pourra demander un renouvellement de sa période de versement de l'AJPA au titre de ce dernier.



[Plus d'informations sur le site de la CAF](#)

## Notre Agenda Unaf-Udaf

Dans un souci d'harmonisation des pratiques du réseau, l'Unaf réunit régulièrement les représentants des Unions Départementales et Régionales.

Les prochaines dates :

- Jeudi 19 septembre : Journée nationale Logement et transition écologique
- Vendredi 20 septembre : Visio-conférence, Les représentants familiaux Assurance Maladie
- Samedi 5 octobre : Visio-conférence, Les représentants familiaux à la CAF
- Mardi 15 octobre : Visio-conférence, La démarche qualité des Udaf
- Jeudi 17 octobre : Visio-conférence, Le modèle économique des PCB



**LE  
SAVIEZ-  
VOUS ?**

**À l'échelle de la France, quelle est la part de retraités parmi les représentants familiaux ?**

**Réponse : 2 tiers des représentants familiaux sont retraités**

# “Osez...Partagez...Agissez !”

Jean-Jacques, administrateur et représentant familial UDAF dans l'arrageois

### A QUAND REMONTENT VOS PREMIERS MANDATS ASSOCIATIFS ?

C'était au début des années 80 avec la création de l'Association pour la Culture Populaire en Pays Gascon, dont on a fêté dernièrement les 40 ans. Je voulais aider à réaliser ce projet imaginé par des jeunes de 20 à 25 ans. Et je me suis pris au jeu, comme trésorier, pendant les nombreuses années passées dans le sud ouest. S'engager dans la vie associative, a été la suite logique d'un bénévolat pratiqué à l'adolescence avec d'autres jeunes de ma Cité.

### QU'EST CE QUI VOUS A MOTIVÉ A REJOINDRE LE RÉSEAU DES REPRÉSENTANTS UDAF ?

Président de la section CSF dans ma commune, c'est en participant à une Assemblée Générale de l'Udaf 62 que l'on m'a proposé de m'investir au sein du réseau. La CSF est une organisation de familles populaires. Elle se bat au quotidien pour une société solidaire, où chacun peut trouver sa place dans la solidarité et non dans l'assistance. Elle agit pour la Justice Sociale et l'égalité des droits. Comme l'Udaf.

### QUELS SONT LES SUJETS/DOSSIERS SUR LESQUELS VOUS AVEZ A STATUER ?

Depuis plusieurs mois, dans chacune des commissions, je suis confronté aux difficultés accrues des familles. Nous cherchons à trouver la réponse la moins « pénalisante »...



*Jean-Jacques, vous êtes retraité, et engagé dans plusieurs associations ayant des objets complémentaires où vous exercez des fonctions diverses. Vous êtes par ailleurs conseiller municipal. Grand lecteur, vous encouragez vos semblables à s'engager et à lire pour s'informer, s'enrichir.. Racontez-nous votre engagement...*

### EN QUOI CONSISTE VOTRE MANDAT UDAF ?

Actuellement, je représente l'Udaf 62 en siégeant à la commission du surendettement de la Banque de France du Pas-de-Calais. Je participe également aux travaux de la sous-Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (S/CAPEX) d'Arras.

...Sensibilisé depuis de nombreuses années aux quartiers dits sensibles, je me sers de mon expérience professionnelle antérieure.

### QUE VOUS APPORTE L'EXERCICE DE VOTRE MANDAT DE REPRESENTANT ?

Etre bénévole, c'est s'engager à donner du temps pour apporter un soutien, une aide, partager des moments intenses et d'autres moins. C'est défendre une certaine idée de la solidarité et du partage.

### PARTAGEZ NOUS DE BONS SOUVENIRS DANS LE CADRE DE VOTRE/VOS MANDATS...

La rencontre avec les associations et leurs membres dans le cadre d'une campagne d'"aller vers" menée à l'automne 2023.

### QUELS ARGUMENTS DÉVELOPPERIEZ-VOUS POUR CONVAINCRE DE FUTURS REPRÉSENTANTS FAMILIAUX ?

Nous faisons le constat que la jeune génération (les moins de 30 ans) ne s'investit pas ou plus comme leurs aînés. Pour autant, nous savons que cela n'est pas tout-à-fait exact. D'autres formes de participation animent cette génération. Il nous faut donc trouver de nouveaux modes qui soient attractifs et mobilisateurs. L'ensemble des représentants de l'Udaf 62 réfléchit à ce défi.

## A VENIR

UN RECUEIL DE PORTRAITS DE BÉNÉVOLES SERA PUBLIÉ PAR L'UDAF